

AFFAIRES BUDGETAIRES

N° 7 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET DES MODALITES D'ETABLISSEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 2017 DES COLLECTIVITES



COMITE SYNDICAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2016

SYNTHESE

Objet : Approbation du Budget Primitif 2017 et des modalités d'établissement des contributions pour 2017 des collectivités

Le projet de Budget Primitif 2017 reprend les éléments et les orientations qui ont été définis dans le rapport d'Orientations Budgétaires 2017 présenté lors de la séance du Comité syndical du 21 novembre 2016 :

La continuité et la rigueur :

- Stabilité de la contribution budgétaire et des tarifs confirmée sur la période 2016-2021 : 94 €/tonne OM/OE et 5.60 €/hab en 2017,
- Un contexte de léger tassement démographique, d'où l'hypothèse d'évolution annuelle 2010-2030 de 0,32 % pour bâtir les prévisions budgétaires,
- Une progression des tonnages d'OM (+ 0,7 %) et de CS (+ 2,7%) entre les prévisions 2016 et les hypothèses du BP 2017,
 - Concernant les CS, ce n'est pas satisfaisant car les zones les plus performantes stagnent.
- Des dépenses maîtrisées et la poursuite du désendettement du Sycdom,
 - L'encours de dette a diminué de 35 % entre 2008 et 2016,
 - Il diminuera à nouveau de 2 % en 2017 et s'établira fin 2017 à 421 M€.

L'adaptation permanente dans un contexte mouvant :

- Les nouveaux statuts : simplicité, robustesse et ouverture,
- L'intégration du Syelom et du Sitom 93,
 - le personnel (11 agents) et les missions des deux syndicats,
 - L'effacement de la part population prélevée par ces deux syndicats : un gain significatif pour les collectivités concernées (4 M€),
- Le développement d'une réflexion sur la logistique urbaine et la mise en œuvre des partenariats avec les syndicats périphériques (SIGIDURS, RIEVD, SITRU, SIOM, SIREDOM, SITREVA, ...) fondée sur des objectifs partagés,
 - mutualisation des capacités de traitement,
 - diminution des mises en décharge,
 - recherche de solutions optimisées en termes de proximité et de transports,
 - solutions innovantes et partagées pour répondre aux évolutions législatives, réglementaires et techniques des organisations et des moyens de traitement.

Une stratégie dynamique et responsable :

- L'extension des consignes de tri à tous les plastiques,
- La négociation avec les éco-organismes pour les contrats d'objectif et le Barème F notamment,
- La mise en place des premiers éléments de la démarche RSE,
 - Sécurité dans les centres en progrès,
 - Contrôles environnementaux renforcés,
 - Formation et sensibilisation des agents du Sycdom et des personnels des centres,
- La poursuite et l'amplification du plan de soutien aux collectivités et du dispositif « éco-animateurs »,
- La poursuite des grands investissements,



- La reconstruction d'Ivry/Paris 13 et notamment les autorisations administratives,
- Le début des travaux de construction du centre de tri Paris 17 avec un permis de construire délivré,
- La refondation du centre de Romainville (reconstruction/transformation),
- Les travaux d'optimisation énergétique de Saint-Ouen, son intégration architecturale et paysagère et son nouveau traitement des fumées,
- La stabilisation du contrat de vente avec la CPCU (+18 M€/an),
- La modernisation des centres de tri et la mise en œuvre opérationnelle du recyclage des nouvelles résines plastiques : une réponse opérationnelle et concrète à l'espérance d'augmentation des tonnages et à l'engagement de Paris sur l'extension des consignes de tri début 2018,
 - Engagement de la modernisation de Nanterre en 2017,
 - Engagement de la modernisation de Paris XV en 2017,
 - Passation de marchés au privé pour gérer les fluctuations de tonnage,
- Le programme de solidarité et de coopération internationale en croissance :
 - Après une année d'action, 12 projets ont été subventionnés en Afrique, Asie, au Moyen Orient et dans les Caraïbes, au nom de la santé publique, de la préservation de l'environnement et de l'inclusion sociale. Ces actions seront poursuivies en 2017.

L'innovation toujours :

- Le Sycotom, après avoir été partenaire de la COP 21 au Bourget, de la COP 22 sur le thème de l'acceptabilité des installations de traitement des déchets, sera présent pour l'exposition internationale à Astana sur le thème de l'énergie.
- En 2017, le Sycotom poursuivra son initiative aux côtés de la CDC en faveur des ENRR :
 - avec le SIGEIF : entrée au capital de la SEML Mobilités pour bâtir et gérer un réseau de stations GNV dans Paris et en petite couronne
 - avec le SIREDOM : entrée au capital de la SEMARDEL, SEM dédiée à la collecte et au traitement des déchets, afin de développer des solutions innovantes communes Sycotom/SIREDOM/SEMARDEL
 - avec le SIPPAREC : entrée au capital de la SEM SIPPAREC dédiée aux projets de production d'énergie renouvelable
- La recherche appliquée à la captation du CO2 dans les fumées d'incinération sera poursuivie en 2017 avec le contrat de R&D impliquant un consortium international de recherche associant :
 - L'Ecole des Mines de Paris (France),
 - L'Institut Royal de Technologie de Stockholm (Suède),
 - L'Ecole Polytechnique de Montréal (Canada),
 - L'Université d'Almería (Espagne),
- Le développement de la coopération avec le SIAAP et la CDC pour une gestion conjointe de la fraction organique issue des déchets ménagers et des boues de station d'épuration :
 - La mise au point et le lancement d'une procédure de partenariat d'innovation grâce à l'accord-cadre de coopération entre les deux syndicats
 - Un projet en 3 phases : R&D en laboratoire, test en pilote industriel et construction d'une installation industrielle
 - Une collaboration juridique et financière avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- La mise en œuvre expérimentale en 2017 de la collecte séparée des biodéchets sur plusieurs zones du territoire comprenant :
 - La conteneurisation
 - La collecte
 - Le traitement
- Les études pour l'accueil des biodéchets à Ivry, Romainville et Issy-les-Moulineaux (Isséane) : un objectif de 22 kg par habitant en 2023



Le projet de budget 2017 est équilibré à hauteur de :

Section	BP 2016	Budget total 2016	BP 2017
Fonctionnement	373 908 506,00 €	442 062 073,72 €	356 795 797,00 €
Investissement	162 510 000,00 €	330 563 765,52 €	193 803 733,00 €
Total	536 418 506,00 €	772 625 839,24 €	550 599 530,00 €

En 2016, les ouvertures de crédits budgétaires après le vote du BS, étaient beaucoup plus importantes. En fonctionnement, les crédits ouverts en 2016 pour le virement en section d'investissement étaient supérieurs de 52 M€ à ceux ouverts en 2017. De même, des ouvertures de crédits, en cas de réaménagement des emprunts à risques, avaient été prévus pour 38 M€ (identiques en dépenses et en recettes) en 2016 et ne sont pas reconduites en 2017.

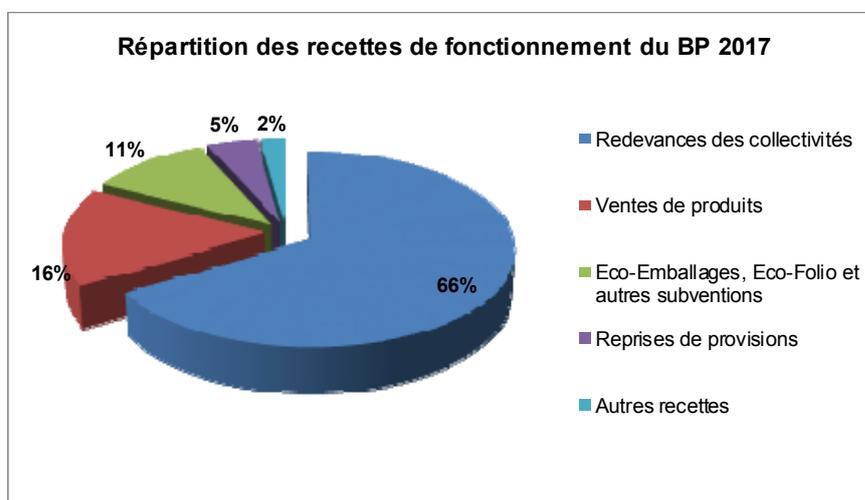
De même, en section d'investissement, des ouvertures de crédits, nécessaires en cas de réaménagement du capital des emprunts à risques, avaient été prévues pour 106 M€ (identiques en dépenses et en recettes) en 2016, et ne sont pas reconduites en 2017. Les dépenses d'investissement prévoyaient également des crédits à hauteur de 12 M€ pour procéder au remboursement par anticipation d'un emprunt, or aucun remboursement d'emprunt n'est prévu en 2017.

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 356,8 M€ / 373,9 M€ au BP 2016

La structure des recettes de fonctionnement est similaire à celle du BP 2016. Les redevances représentent la principale ressource du Sycotom (237 M€ soit 66%), suivie des ventes de produits (16%), qui sont en progression importante grâce à la renégociation du prix de la vente de vapeur et des recettes des Eco-Organismes (11 %).

La baisse globale des recettes de fonctionnement provient, pour l'essentiel, de la diminution des reprises de provision.

Recettes de la section de fonctionnement du BP 2017 du SYCTOM en millions d'euros		Rappel BP 2016	Evol° BP 2016 / BP 2015
Redevances des collectivités	236,9	239,7	-2,8
Ventes de produits	57,7	51,5	6,2
Eco-Emballages, Eco-Folio et autres subventions	38,5	39,5	-1,0
Reprises de provisions	16,0	39,2	-23,2
Autres recettes	7,7	4,0	3,7
Total	356,8	373,9	-17,1



A) Les recettes directes d'exploitation : 299,0 M€ / 293,6 M€ au BP 2016

1) La redevance : 236,9 M€ / 239,7 M€ au BP 2016

- La nouvelle tarification du Sycotom instaurée en 2016 sera maintenue en 2017, conformément aux orientations prises lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 :

La nouvelle tarification du Sycotom (redevances et soutiens-reversement) répond en effet aux objectifs suivants :

√ **Améliorer la lisibilité de la stratégie « tarifaire » du Sycotom,**

- **en donnant un signal-prix clair :**
 - les tarifs OM (Ordures Ménagères) et OE (Objets Encombrants) sont très supérieurs au tarif des CS (Collectes Sélectives) et des bio-déchets,
 - le tarif CS est fonction de la performance annuelle de la collectivité avec une gratuité totale pour les tonnages de CS collectés au-delà des tonnes constatées en 2015
- en facilitant les simulations pour les collectivités membres qui peuvent ainsi plus facilement mesurer l'impact de leur politique en faveur de la CS, des bio déchets et de la prévention

√ **Simplifier les flux financiers en limitant les reversements aux priorités stratégiques du Sycotom tel que l'accueil des centres ;** la limitation de reversement se faisant au profit d'une baisse tarifaire.

Sur la base de ces principes, les tarifs de la redevance pour l'année 2017 sont identiques à ceux de l'année 2016 :

- Ordures Ménagères et Objets Encombrants : 94,00 €/tonne (au lieu de 97,46 €/t en 2015 ; soit - 3,5 %),

- Part population : 5,60 €/hbt (au lieu de 6,37 €/hbt en 2015 ; soit - 12,1 %),

- Collectes Sélectives :

Tarifs de la redevance CS :

* 5 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **supérieur à 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 15 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **compris entre 25 et 35 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 30 €/tonne pour les tonnes facturées jusqu'au tonnage définitif 2015 pour les collectivités dont le ratio de performance annuel est **inférieur à 25 kg/habitant** (au lieu de 97,46 €/t en 2015),

* 0 €/tonne pour les tonnes supplémentaires de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015.

Soutiens aux CS de qualité (taux de refus inférieur à 17 %) au-delà du tonnage 2015 :

*50€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015 et si le ratio de performance est supérieur à 55 kg/hab/an,

*45€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 50 kg/hab/an,

*40€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 45 kg/hab/an,

*35€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 40 kg/hab/an,

*30€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 35kg/hab/an,

*25€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 30 kg/hab/an,

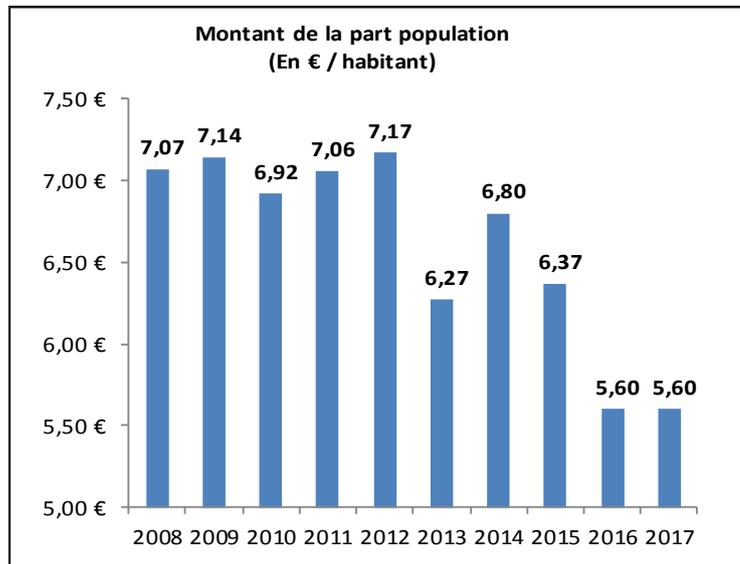
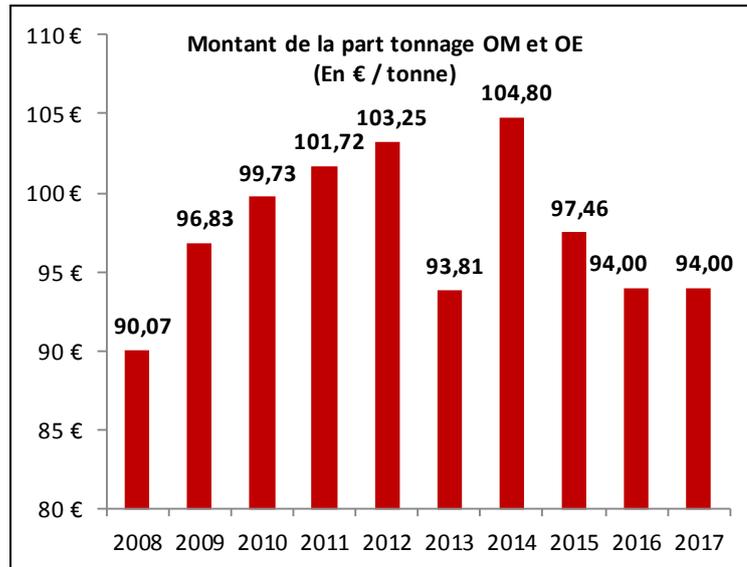
*20€/tonne, au-delà du tonnage définitif 2015, et si le ratio de performance est supérieur à 25 kg/hab/an.

- Bio-déchets (hors déchets de jardin) :

* 5 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans

* subvention de 30 €/tonne pour une période expérimentale de 3 ans ou prise en charge par le Sycotom de la collecte expérimentale.





- **Les hypothèses de tonnages pour l'année 2017 :**

Evolution des tonnages (à périmètre constant)	Réalisations 2015	Rappel hypothèses BP 2016	Prévisions 2016	BP 2017	Evolution BP 2017/ BP 2016	Evolution BP 2017 / Prévisions 2016
Ordures Ménagères	1 901 357	1 913 643	1 898 043	1 912 216	-0,1%	0,7%
Objets Encombrants (déclassement et OE chantier inclus)	179 200	180 106	199 202	197 800	9,8%	-0,7%
Collectes Sélectives (périmètre Syctom)	179 514	185 438	180 901	185 832	0,2%	2,7%
Bio-déchets	109	4 000	1 066	3 900	-2,5%	265,9%
Déchèteries (Romainville et Ivry)	15 777	15 196	13 715	13 715	-9,7%	0,0%
TOTAL avec déchèteries	2 275 957	2 298 383	2 292 927	2 313 463	0,7%	0,9%
TOTAL sans déchèteries	2 260 180	2 283 187	2 279 212	2 299 748	0,7%	0,9%

A périmètre constant, les tonnages évoluent de + 0,9 % entre le BP 2017 et les prévisions 2016. L'essentiel de la progression provient des Collectes Sélectives (+ 2,7 %) et résiduellement des Ordures Ménagères (+ 0,7 %).

La redevance inscrite au BP 2017 s'élève à 236,9 M€ (239,7 M€ au BP 2016) et inclut les rappels de redevance de l'année 2016 pour un montant inférieur à celui de l'exercice précédent (1,75 M€ par rapport à 5,5 M€ en 2016).

La prise en compte de la variation du solde des redevances (- 3,8 M€), la progression attendue des redevances OM et OE (+ 1,8 M€) et l'ajustement (- 0,8 M€) du tarif moyen à 10 €/tonne pour les CS 2017 (par rapport à 15 €/t en 2016) explique la diminution du produit de la redevance (- 2,8 M€) entre le BP 2017 et le BP 2016.

2) La vente de produits : 57,7 M€ / 51,5 M€ au BP 2016

La progression de ce poste provient uniquement de la croissance de la vente de vapeur. Les ventes d'électricité et des produits issus du tri sont au contraire orientées à la baisse.

➤ **Les ventes énergétiques : 38,5 M€ / 30,8 M€ au BP 2016**

Les recettes énergétiques comprennent la vente de vapeur (33,6 M€ par rapport à 25,3 M€ au BP 2016 ; soit + 8,3 M€) et d'électricité (4,9 M€ par rapport à 5,5 M€ au BP 2016 ; soit - 0,6 M€).

La forte progression de la vente de vapeur est liée à la renégociation du contrat CPCU fin décembre 2015 : le supplément de prix de 5 €/tonne vapeur vendue pour l'année 2017 est pris en compte.

Il convient de rappeler que les recettes énergétiques issues de l'UIOM de Saint-Ouen demeurent compensées avec les charges d'exploitation correspondantes facturées par la société TIRU au Syctom, et viennent donc en atténuation des dépenses de traitement. Ce mécanisme comptable ne permet pas d'afficher en recettes l'ensemble du gain lié à l'avenant 7 avec CPCU.

Il est également à noter que les coefficients de révision de prix de la vapeur sont orientés à la baisse, comme la plupart des coefficients de révision de prix dans le contexte actuel de stagnation.

➤ **Ventes issues de la valorisation matière : 19,2 M€ / 20,7 M€ au BP 2016**

Ce poste inclut les recettes issues des collectes sélectives (15,1 M€), du pré-tri des objets encombrants (1,6 M€) et de la valorisation matière issues de l'incinération (2,5 M€).

L'essentiel de la diminution de ce poste (- 1,5 M€) trouve son origine dans les moindres recettes liées aux objets encombrants en raison de la baisse des prix de vente.



3) Revenus des immeubles et autres produits : 0,1 M€ / 0,4 M€ au BP 2016

Ces recettes correspondent à la prévision de location des locaux à usage de bureaux à Isséane, à la redevance pour l'installation d'un terminal de collecte pneumatique à Isséane et à la participation des collectivités pour la mise à disposition par le Syctom des composteurs 2017.

4) Redevance auprès du SITRU et du SMVO : 2,9 M€ / 1,9 M€ au BP 2016

Dans le cadre de la convention de collaboration entre le Syctom et le SITRU pour la mutualisation de moyens de traitement approuvée par le Comité Syndical du 25 septembre 2015, le Syctom va traiter environ 12 000 tonnes de collectes sélectives du SITRU au tarif de 162 € /tonne, compte tenu du fait que le SITRU conserve le bénéfice de la valorisation matière de ses collectes sélectives et le bénéfice des soutiens des éco-organismes pour les flux concernés.

Par ailleurs, en 2017, le Syctom traitera également 6 000 tonnes de CS au profit du SMVO dans le cadre d'une convention en cours d'établissement.

5) Refacturation SYELOM : 1,4 M€ / 0 M€ en 2016

La reprise de l'activité du Syelom comprend les activités de collecte et traitement de déchets d'activités de soins solides (DASRI), de Déchets Dangereux des Ménages (DDM), de verre, de Journaux Revue Magazines (JRM) et d'apports volontaires qui sont refacturées à l'euro l'euro. Les recettes estimatives sont de l'ordre de 1,4 M€.

B) Les aides Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-Mobilier et autres subventions : 38,5 M€ / 39,5 M€ au BP 2016

1) Recettes attendues des Eco-Organismes : 38,3 M€ / 39,2 M€ au BP 2016

- soutien Eco-Emballages pour la valorisation : 30,7 M€ / 30,3 M€ € au BP 2016

Le soutien versé par Eco-Emballages comprend un soutien sur les performances de recyclage des collectes sélectives et un soutien à l'incinération.

Il progresse de 0,5 M€ en raison de la hausse attendue des tonnages de plastique valorisé notamment suite à l'extension des consignes de tri sur le bassin versant de Romainville.

- soutien Eco-Folio pour les imprimés non sollicités: 3,9 M€ / 4,1 M€ au BP 2016

Le soutien Eco-Folio inclut quatre types de dotation : le soutien pour le tri, pour la valorisation, pour l'incinération et pour l'enfouissement.

La légère baisse s'explique par la diminution du gisement à soutenir (défini par Eco-Folio et conditionné par les données nationales) induisant une baisse du soutien à la valorisation énergétique et par la diminution des tonnages valorisés induisant une baisse du soutien au recyclage

- soutien Eco-Mobilier : 3,5 M€ / 4,8 M€ au BP 2016

Les soutiens Eco-mobilier sont calculés sur les deux flux de DEA apportés par les collectivités adhérentes au Syctom : les OE en porte à porte et le « tout-venant » des déchèteries communales ou intercommunales et des deux déchèteries du Syctom.

Le soutien Eco-Mobilier affiché au BP 2016 comprenait une régularisation de 1,9 M€ pour les années 2014 et 2015.

Retraité de cet élément, le soutien Eco-Mobilier est en progression entre 2016 et 2017, en raison de l'augmentation du tonnage soutenu et d'une augmentation soutien unitaire moyen.

Par ailleurs, le soutien des Eco-organismes lié au transfert d'activités du Syelom est pris en compte à hauteur de 0,1 M€ au BP 2017.



2) Autres subventions attendues : 0,2 M€ / 0,3 M€ au BP 2016

Il s'agit :

- des subventions attendues auprès de l'ADEME (0,1 M€) pour les achats de composteurs,
- des subventions attendues de la Région Ile de France et du Département de Seine-Saint-Denis suite au transfert d'activités du Sitom93 (0,1 M€).

C) Autres recettes : 3,3 M€ / 1,7 M€ au BP 2016

Il s'agit de remboursements de charges de personnel (0,1 M€), du remboursement des dépenses RTE à Isséane et à Ivry par les exploitants des centres (0,5 M€), de recettes à caractère exceptionnel (1,1 M€) et des écritures d'ordre pour comptabiliser la quote-part des subventions d'investissement reprises au compte de résultat (1,6 M€).

D) Reprises de provisions : 16 M€ / 39,2 M€ au BP 2016

Au 31/12/2016, les provisions constituées par le Syctom pour surcoûts d'exploitation du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 s'élèveront à 97,8 M€.

La Chambre Régionale des Comptes a appelé l'attention du Syctom sur le niveau élevé de ces provisions et la nécessité de les reprendre – au moins partiellement – rapidement.

Le Syctom estime que les surcoûts d'exploitation liés à l'arrêt pendant un an du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 seraient de l'ordre de 70 M€.

Il est donc proposé de procéder à une reprise partielle de provision pour un montant de 15 M€, afin d'alimenter l'autofinancement complémentaire pour l'exercice 2017.

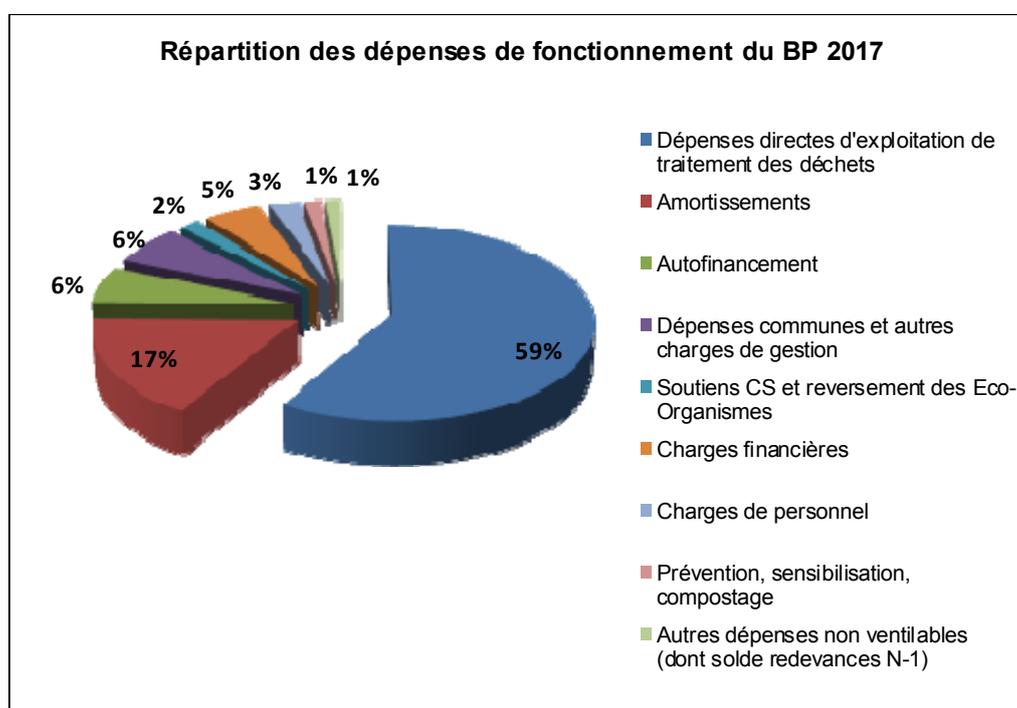


II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 356,8 M€ / 373,9 M€ au BP 2016

La section de fonctionnement du BP 2017 se caractérise par :

- la part toujours prépondérante des contrats d'exploitation (59 % des dépenses),
- des dotations aux amortissements (59,5 M€) et un autofinancement complémentaire de 21 M€ finançant la section d'investissement pour plus de 80 M€,
- l'intégration des dépenses liées au transfert d'activité du Syelom et du Sitom93 (dépenses nettes de recettes de 4 M€ environ comprenant essentiellement les marchés d'exploitation des déchèteries, la collecte et le traitement de flux spécifiques émanant du Syelom et des dépenses de personnel du Syelom et du Sitom93).

Dépenses de fonctionnement du BP 2017 du SYCTOM en millions d'euros		Rappel BP 2016	Evol° BP 2016 / BP 2015
Dépenses directes d'exploitation de traitement des déchets	209,1	211,5	-2,4
Amortissements	59,5	54,0	5,5
Autofinancement	21,0	43,3	-22,3
Dépenses communes et autres charges de gestion	22,9	19,3	3,6
Soutiens CS et reversement des Eco-Organismes	6,9	7,5	-0,6
Charges financières	18,0	19,5	-1,5
Charges de personnel	9,4	8,1	1,3
Prévention, sensibilisation, compostage	5,3	4,4	0,9
Autres dépenses non ventilables (dont solde redevances N-1)	4,7	6,3	-1,6
Total	356,8	373,9	-17,1



A) Les dépenses directes d'exploitation : 209,1 M€ / 211,5 M€ au BP 2016

Les dépenses directes d'exploitation correspondent à toutes les dépenses de traitement des déchets, de gros entretien et réparations mais également aux loyers d'exploitation et aux droits à acquitter des Voies Navigables de France.

Le budget 2017 prend en compte les dépenses d'exploitation liées au transfert d'activités du Syelom à hauteur de 4,4 M€ environ. Il s'agit de l'exploitation des déchèteries à Meudon, à Nanterre et à Gennevilliers, des déchèteries mobiles, de la mise à disposition de bennes, ainsi que des collectes DASRI, DDM, de verre, de JRM et les apports volontaires (ces dernières prestations étant refacturables).

En M€	BP 2017	BP 2016	EvoI° BP 2017 / BP 2016
Traitement OM en centres incinération et conventions avec Syndicats	80,2	86,6	-6,4
Romainville (transfert OM) et centre de secours	7,5	8,4	-0,9
Collectes sélectives (tri et caractérisation), bio-déchets	41,3	39,2	2,1
Objets Encombrants (tri) et déchetterie Romainville	25,8	21,4	4,4
Enfouissement	14,9	18,2	-3,3
Traitement des mâchefers	15,0	16,2	-1,2
Gros entretien et réparations	15,0	15,4	-0,4
Remboursement de la CET aux exploitants	2,9	3,8	-0,9
Transferts activités Exploitation Syelom (dont déchetteries)	4,4	0,0	4,4
<u>Sous-total contrats d'exploitation</u>	<u>207,0</u>	<u>209,2</u>	<u>-2,2</u>
Loyers d'exploitation (port autonome, etc)	0,9	1,1	-0,2
Droits VNF	1,2	1,2	0,0
Total contrats d'exploitation	209,1	211,5	-2,4

➤ Les dépenses liées à l'incinération : 80,2 M€ / 86,6 M€ au BP 2016 décomposées par centre :

Dépenses d'incinération - en M€	BP 2017	BP 2016	EvoI° BP 2017 / BP 2016
Saint-Ouen	17,2	23,9	-6,7
Ivry/Paris 13	27,7	30,3	-2,6
Isséane	19,5	19,4	0,1
UIOM privées et conventions avec d'autres syndicats	15,8	13,0	2,8
Total traitement par incinération	80,2	86,6	-6,4

- L'évolution la plus notable concerne le centre de traitement de Saint-Ouen. En effet, les dépenses et les recettes étant compensées, la hausse du prix supplémentaire de vente de la vapeur (5€/tonne en 2017) vient en diminution des dépenses. A contrario, la baisse des coefficients de révision du prix de la vapeur joue en faveur de la hausse du coût. Il est également prévu en décembre 2017 un arrêt d'un des trois fours du centre de Saint-Ouen pour le démarrage des travaux de traitement des fumées. Durant l'arrêt partiel de l'usine, les recettes énergétiques seront moins importantes que prévu, c'est pourquoi, compte tenu de la compensation des dépenses et des recettes la diminution du coût net n'est pas aussi importante que si toutes les recettes énergétiques avaient été perçues en décembre. Le gain net est de 6,7 M€ entre le BP 2016 et le BP 2017.
- A Ivry/Paris 13, la diminution des dépenses provient du fait que les charges annuelles antérieurement remboursées à l'euro l'euro (bois et redevance Agence de l'eau) sont maintenant intégrées dans la rémunération de l'exploitant, alors qu'elles avaient été prévues en sus en 2016.
- A Isséane, aucune évolution réellement notable n'est à mentionner.



- Les capacités de traitement extérieur (centres privés et conventions avec plusieurs syndicats de traitement d'Ile de France) sont utilisées de manière plus importante en 2017 qu'en 2016 (+2.8 M€) ; parallèlement, les dépenses d'enfouissement diminuent.

- **Les contrats d'exploitation et de transfert à Romainville et de centre de secours : 7,5 M€ / 8,4 M€ au BP 2016**

Ce poste de dépenses est constitué des marchés de transfert de Romainville (7,2 M€) et des marchés de centre de secours (0,3 M€) qui ne sont activés qu'en cas de gestion de crise.

La diminution de ce poste est liée pour l'essentiel à la prise en compte du prix de transfert, en baisse, du nouveau marché de Romainville.

- **Les contrats d'exploitation des centres de tri, de caractérisation et de traitement des bio-déchets : 41,3 M€ / 39,2 M€ au BP 2016**

La progression de ce poste (+ 2,1 M€) provient pour l'essentiel de l'augmentation du recours aux transferts, au projet d'un marché de massification des flux de valorisation des fibreux et de la prise en compte du prix de traitement, en hausse, du nouveau marché de Romainville.

- **Les contrats d'exploitation des centres de tri des objets encombrants et de déchèterie : 25,8 M€ / 21,4 M€ au BP 2016**

Il s'agit des coûts de traitement des objets encombrants dans les centres privés et des coûts de traitement de la déchèterie de Romainville.

La hausse de ce poste de traitement trouve son origine dans la progression attendue des tonnages d'OE en 2017 mais aussi de la hausse constatée des prix des nouveaux marchés de traitement des OE.

- **Les contrats d'enfouissement : 14,9 M€ / 18,2 M€ au BP 2016**

Cette rubrique inclut le coût du traitement des refiom (cendres, boues, etc.) ainsi que celui du traitement des tonnes d'ordures ménagères directement enfouies. Rappelons que la mise en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) est, au Syctom, le mode de traitement ultime et de dernier recours après valorisation des déchets.

La forte baisse du poste « contrats d'enfouissement » (- 3,5 M€) est à mettre en relation avec la diminution des tonnages à enfouir en 2017 (- 30 000 tonnes environ par rapport aux hypothèses du BP 2016). Parallèlement, les tonnages incinérés dans des centres privés extérieurs ou dans les syndicats avec lesquels le Syctom a des conventions progressent. Il ne s'agit pas d'une baisse globale des OM à traiter.

- **Le traitement des mâchefers : 15,0 M€ / 16,2 M€ au BP 2016**

Ce poste est en diminution du fait de moindres tonnages de mâchefers attendus et de la diminution des coefficients de révision de prix.

- **Les dépenses de GER (Gros Entretien et Renouvellement) : 15,0 M€ / 15,4 M€ au BP 2016**

Ce poste est stable entre 2017 et 2016. Il prend en compte les évolutions annuelles de la programmation du GER. Il est rappelé, que depuis 2016, sont inscrites en section d'investissement des dépenses de remplacement d'équipement d'Ivry/Paris 13 prévues dans le cadre de la programmation du GER.



- **Le remboursement de la Cotisation Economique Territoriale (CET) et de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour les unités de traitement du Syctom et des provisions pour dépenses diverses : 3,0 M€ / 3,8 M€ au BP 2016**

Dans plusieurs marchés d'exploitation des centres du Syctom, la CET n'est pas intégrée dans les coûts de traitement des marchés, mais remboursée en fonction de la taxation réelle de l'exploitant de l'unité de traitement pour l'année considérée.

Ce poste intègre l'ensemble des marchés pour lesquels cette clause de remboursement est prévue (UIOM d'Isséane et de Saint-Ouen et les centres de tri d'Ivry/Paris XIII, Isséane et Nanterre). Les remboursements de CET et d'IFER sont estimés sur la base des derniers éléments de remboursements connus.

La diminution de ce poste provient du fait que lors du renouvellement des marchés, la clause de remboursement à l'exploitant à l'euro l'euro de la CET n'est plus prévue mais est intégrée au prix de traitement.

- **Les loyers réglés à Ports de Paris et les droits et taxes dus à VNF : 2,1 M€ / 2,3 M€ au BP 2016**

Il s'agit des loyers (notamment auprès de Ports de Paris et de Réseau Ferré de France) et des taxes dues pour l'exploitation des usines (Ivry/Paris 13, Isséane, Saint-Ouen, Romainville, Nanterre, Paris 15) et droits auprès de VNF pour les rejets d'eau.

B) Les reversements des aides des Eco-organismes et les aides à la collecte sélective : 6,9 M€ / 7,5 M€ au BP 2016

Les reversements prévus en 2017 correspondent :

- au reversement des recettes de vente du verre : 2,6 M€,
- aux reversements à l'euro l'euro des soutiens d'Eco-Emballages (communication, ambassadeurs du tri, verre) : 2,3 M€,
- aux reversements d'Eco-Mobilier au titre de 2017 : 1,7 M€,
- au nouveau soutien à la progression et la qualité de 30 €/ tonne pour les collectes sélectives de qualité (taux de refus inférieur à 17%) au-delà du tonnage définitif 2015 si le ratio de performance est supérieur à 35kg/hab et au soutien de 30 €/ tonne pour les bio-déchets pour une période expérimentale (sauf si prise en charge par le Syctom de la collecte expérimentale) : 0,3 M€.

La diminution faciale de ce poste s'explique par le fait qu'au BP 2016, un montant de 0,9 M€ avait été prévu pour des reversements Eco-Mobilier au titre des années 2014 et 2015. Retraité de cet élément, ce poste progresse légèrement (0,3 M€).

C) Les actions de prévention : 5,9 M€ / 4,4 M€ au BP 2016

Lors du Comité Syndical du 19 juin 2015, le Syctom a approuvé un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités portant sur trois volets « Prévention, Recyclage et Biodéchets » déclinés en trois modalités « Maîtrise d'Ouvrage Syctom, Appels à projets et Appels à idées ».

Depuis 2016, des moyens financiers importants sont donc alloués à cet objectif ambitieux.

La progression de ce poste est liée au fait que les éco-animateurs sont prévus sur une année complète en 2017, alors que les prestations n'avaient démarré qu'au 2^{ième} trimestre en 2016 et à des études expérimentales plus importantes pour les bio-déchets.



➤ **Subventions directes aux adhérents pour des actions de prévention : 1,7 M€ / 1,7 M€ au BP 2016**

Les subventions envisagées concernent notamment des actions de mise en œuvre de l'homogénéité des bacs de Collecte Sélective en jaune, des actions pour des opérations d'amélioration de la Collecte Sélective, des études ou des aides en faveur de la collecte des bio-déchets et des actions spécifiques de lutte contre le gaspillage alimentaire.

➤ **Eco-animateurs : 2,3 M€ / 1,2 M€ au BP 2016**

Il s'agit des dépenses relatives aux marchés d'Eco-animateurs, dont la mission est de développer auprès des habitants/trieurs le geste de tri par des actions ciblées et adaptées.

➤ **Communication et actions relatives à la prévention des déchets, au développement du tri des collectes sélectives et des bio-déchets, du compostage et de la récupération : 0,8 M€ / 0,7 M€ au BP 2016**

Il s'agit de la création, l'adaptation ou la réédition d'outils de communication et de guides pratiques sur les thèmes du recyclage, de la prévention, des nouvelles consignes de tri, de la nocivité, du gaspillage alimentaire et des bio-déchets, du pilotage et de la gouvernance du territoire zéro gaspillage zéro déchet et de l'organisation des Journées Portes Ouvertes des centres du Sycotom. Par ailleurs, le Sycotom propose un accompagnement complet pour le compostage (éditions de guide, opérations spécifiques, etc.).

Enfin, une nouvelle édition du concours DZD (Design Zero Déchets) auprès des étudiants et du public universitaire aura lieu en 2017 avec plus de visibilité (séminaires de lancement, séminaires de travail, jury, remise des prix).

➤ **Etudes expérimentales relatives au bio-déchets : 0,7 M€ / 0,3 M€ au BP 2016**

Des études seront poursuivies et lancées en 2017 sur la thématique de la collecte séparative des biodéchets sur des territoires d'expérimentation (aide à la mise en place, promotion d'une collecte séparative des biodéchets, etc.).

➤ **Achat de composteurs : 0,5 M€ / 0,5 M€ au BP 2016**

Un nouveau plan « composteurs » a été mis en place en 2016. Il s'inscrit dans le plan de prévention et d'accompagnement 2015-2020 avec des objectifs ambitieux de développement du compostage. Le Sycotom poursuit ainsi son action en faveur du développement et de la promotion du compostage domestique, compte tenu des attentes existantes.

Les crédits prévisionnels sont destinés à l'achat d'environ 5 500 composteurs en 2017 et à leur distribution auprès des collectivités et à destination des habitants.

Il est rappelé que des crédits pour la création de recycleries / ressourceries à hauteur de 1,7 M€ sont également inscrits au BP 2017 en investissement (subventions d'équipement) dans la cadre du plan de prévention du Sycotom.



D) Dépenses courantes : 16,6 M€ / 13,3 M€ au BP 2016

Cette rubrique intègre les frais de fonctionnement et de locaux administratifs du Sycotm ainsi que les charges inhérentes au déroulement des projets du Sycotm et au fonctionnement des centres.

<u>Dépenses communes</u>	BP 2017 En M€	BP 2016 En M€	Evol° BP 2017 / BP 2016
Taxes foncières et taxes sur les bureaux	8,1	6,6	1,5
Loyers + charges	2,5	2,7	-0,2
Frais de nettoyage des locaux + gardiennage	1,2	1,1	0,1
Contrats de prestations de services	1,2	0,8	0,4
Etudes	1,1	0,2	0,9
Honoraires divers	0,9	0,5	0,4
Impressions, relations publiques, réception, annonces	0,6	0,3	0,3
Contrats de maintenance, entretien, assurances	0,4	0,4	0,0
Autres dépenses (dont cotisations)	0,3	0,4	-0,1
Fluides, achats, téléphone, affranchissement	0,3	0,3	0,0
	16,6	13,3	3,3

Les dépenses courantes progressent de 3,3 M€ entre le BP 2016 et le BP 2017 :

- Les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) progressent de 0,5 M€ environ suite aux réajustements de base opérés au cours de l'année 2016. Par ailleurs, un montant supplémentaire de 1 M€ (identique en dépenses et en recettes) est prévu pour la TFPB de Saint-Ouen en 2017. En effet, une erreur des services fiscaux dans la mise à jour des bases foncières 2016 de ce site a eu pour conséquence une surimposition à hauteur de 1 M€ environ. Ce dernier point a été validé par notre conseil fiscal et le Sycotm a déposé une réclamation pour le remboursement de l'erreur d'imposition 2016. Si cet écart n'était pas régularisé en 2017, le Sycotm pourrait être amené à régler le montant supplémentaire et à déposer une nouvelle réclamation.
- La hausse des contrats de prestations de services (+ 0,4 M€) correspond pour l'essentiel au renforcement des mesures de rejets et d'impact environnemental, de bio-surveillance, d'analyses des rejets, de dispersion atmosphérique, d'études de dangers, de risques sanitaires, etc., pour les centres du Sycotm.
- La progression des études (+ 0,9 M€) correspond à l'étude technico-juridico-financière prévue sur l'opportunité de la gestion mutualisée des déchèteries suite à l'intégration du Syelom et du Sitom, aux dépenses engagées pour le contrat de recherche et développement pour la production de bioplastique à partir de carbone ainsi que pour des études concernant la mise en place de l'archivage électronique et des prestations d'archivistes,
- La hausse des honoraires (+ 0,4 M€) est liée aux dépenses engagées pour les AMO juridiques dans le cadre du projet de reconstruction d'Ivry/Paris 13 et du nouveau projet de Romainville,

E) Les charges de personnel : 9,4 M€ / 8,1 M€ au BP 2016

Les charges de personnel représentent 3 % des dépenses de fonctionnement et progressent de 1,3 M€ entre le BP 2016 et le BP 2017.

Le transfert des activités et des personnels du Syelom et du Sitom93 a pour conséquence une progression significative des charges de personnel. En effet, le Sycotm verra ses effectifs augmentés en 2017, de près de 10% du fait de l'intégration des agents du Syelom et du Sitom93 au 1^{er} janvier 2017 (il est prévu d'intégrer 11 agents supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2016).



La progression des charges de personnel est donc liée :

- aux rémunérations et charges des 11 agents à intégrer,
- à l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} février 2017,
- à la hausse des cotisations salariales et patronales relatives à la retraite,
- à la progression du GVT de 3% (identique à l'hypothèse du BP 2016 ; le GVT se situant à un niveau annuel élevé de 3%, compte tenu de la structure atypique des effectifs du Sycdom (majorité d'ingénieurs et de cadres A)).

Les dépenses de personnel sont constituées de la masse salariale (8,8 M€) et des autres frais de personnel (0,6 M€). Ces derniers comprenant la formation, les cotisations au CIG et CNFPT, la cotisation au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées, les frais de déplacement et de missions, les frais de restauration, d'assurances, de médecine du travail et d'œuvres sociales comme le CNAS, et le financement de la protection sociale du personnel (pour risques santé et prévoyance).

Notons que certaines dépenses de personnel font l'objet de remboursements (assurances pour maladies et maternités budgétées en recettes à hauteur de 0,1 M€ au BP 2017).

F) Les autres charges de gestion : 5,7 M€ / 6,0 M€ au BP 2016

La diminution des crédits budgétaires affectés à ce poste provient de la non-reconduction des subventions de fonctionnement octroyées au Syelom et au Sitom93, compte tenu du transfert de leurs activités au Sycdom.

➤ **Les indemnités des élus : 0,2 M€ / 0,2 M€ au BP 2016**

Il s'agit des indemnités susceptibles d'être versées au titre de l'année 2017 au président et aux vice-présidents.

Ce poste inclut également des crédits de formation (20 000 €) en vue d'actions de formation et d'information pour les élus du Sycdom.

➤ **Les subventions aux Communes pour l'accueil et pour l'éloignement d'un centre du Sycdom : 4,5 M€ / 4,6 M€ au BP 2016**

Ce sont les soutiens versés aux collectivités concernées pour l'accueil d'un centre du Sycdom et pour l'éloignement d'un centre du Sycdom.

Depuis 2015, le Sycdom a décidé de renforcer significativement le soutien versé au titre de l'accueil d'un centre de traitement sur le territoire d'une commune. Il est rappelé que le tarif des soutiens « accueil » a été porté de 0,13 € / tonne réceptionnée en 2014 à 1,5 € / tonne réceptionnée à partir de 2015 (avec un plancher de 50 000 € et un plafond de 1 000 000 € avec prise en compte de l'impact de la taxe sur les déchets réceptionnés perçue par la commune à ce jour concernée (Issy-les-Moulineaux) dont l'excédent est reversé aux autres bénéficiaires). Ce poste représente environ 3,4 M€ environ (au lieu de 0,3 M€ avant 2015).

Les modalités du soutien versé pour éloignement restent, dans leur principe, inchangées (tarif de 0,13 €/t pour les OM, 0,46 €/t pour les collectes sélectives et les objets encombrants pour l'apport dans un centre distant de plus de 4 km de la collectivité référente). Ce soutien s'élève à environ 1,1 M€ en 2017.

Les modalités de calcul de ces soutiens font l'objet de deux délibérations soumises à l'approbation du présent Comité.

➤ **La subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé : 0,1 M€ / 0,2 M€ BP 2016**

Il s'agit principalement de subventions versées notamment à AIRPARIF et BRUITPARIF correspondant à la sensibilisation des franciliens et à un travail spécifique avec les riverains de sources spécifiques de



dioxines et furanes (industrielles ou diffuses) et à des prévisions de crédits pour de nouvelles subventions, le cas échéant.

➤ **La coopération internationale : 1,0 M€ / 0,6 M€ au BP 2016**

La loi d'orientation sur la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 permet aux syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers de développer des actions de coopération d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets des ménages, dans la limite de 1% des ressources affectées à ces services.

Pour la deuxième année de mise en œuvre de ce dispositif, la dotation prévisionnelle totale de l'année 2016 est reconduite à hauteur de 1 M€ au BP 2017.

G) Les charges financières : 18,0 M€ / 19,5 M€ au BP 2016

Ce poste représente 5 % du budget de fonctionnement.

Les charges financières sont en diminution (- 7,7 %), en raison de la diminution annuelle de l'encours de dette (renforcée par un remboursement anticipé complémentaire de 12 M€ en 2016), de la faiblesse des taux d'intérêt pour la partie variable de la dette et du maintien des taux bonifiés pour la partie de la dette contractée sur des encours à barrière.

Aucun encaissement de nouvel encours d'emprunt n'étant prévu en 2017, les ICNE suivent également cette tendance baissière.

Notons que les taux d'intérêt sont actuellement à un niveau historiquement bas. Au 4 novembre 2016, l'EURIBOR 12 mois est à un niveau négatif (-0,07%) ; toutefois, un relèvement des taux pourrait être attendu en 2017.

Au 4 novembre 2016, l'encours actuellement contracté (hors prêt revolving) de 438 M€ est constitué majoritairement à taux fixe (67%). Le taux moyen de la dette du Sycotom est de 4,02% ; la durée résiduelle est de 20 ans et 2 mois.

L'annuité de la dette en 2017 représentera environ 40,7 M€ dont 22,4 M€ de remboursement annuel du capital.

Les charges d'intérêts liées à la dette de long terme seront de 18,3 M€, auxquelles s'ajoute la variation des intérêts courus non échus (- 0,3 M€).

H) Les autres dépenses non ventilables : 85,2 M€ / 103,6 M€ au BP 2016

➤ **Virement de la section d'investissement : 21,0 M€ / 43,3 M€ au BP 2016**

La reprise de provisions inscrite en recettes de fonctionnement de 15 M€ permet de dégager un autofinancement complémentaire de 21 M€ afin d'alimenter les ressources de la section d'investissement. La diminution de ce poste provient du fait que des reprises de provisions beaucoup plus importantes avaient été inscrites au BP 2016, la Chambre Régionale des Comptes ayant alors appelé l'attention du Sycotom sur le niveau élevé des provisions.

➤ **Les dotations aux amortissements : 59,5 M€ / 53,9 M€ au BP 2016**

Les dotations aux amortissements progressent entre 2016 et 2017 (+ 5,6 M€) du fait de la mise en service de la nouvelle chaîne de tri à Romainville et des travaux d'amélioration continue (en particulier à Sevran dans le cadre de l'extension des consignes de tri et à Ivry/Paris 13 pour le remplacement de différents équipements).



Les amortissements sont calculés à partir du coût historique des immobilisations, selon la technique de l'amortissement linéaire, conformément à la délibération n° 2468 (05-a6) du Comité Syndical du 30 novembre 2011.

➤ **Les dotations aux provisions pour charges de gestion : 1,0 M€ / 0 M€ au BP 2016**

La société OURRY a formulé auprès du Sycotom une réclamation gracieuse en vue de l'obtention d'une indemnité de 993 443 euros en réparation du préjudice lié à la perte de chance d'obtenir le marché de transport des ordures ménagères du centre de Romainville.

Parallèlement, la société OURRY a formé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris en vue de demander l'annulation de l'attribution de ce marché et la condamnation du Sycotom en réparation de son préjudice.

Dans ces conditions, et conformément à la nomenclature comptable M14, il y a donc lieu de provisionner le montant du préjudice invoqué par la société OURRY à hauteur de 993 443 euros, dès lors qu'un contentieux en première instance est ouvert à l'encontre de la collectivité.

➤ **Les dépenses exceptionnelles : 1,9 M€ / 0,8 M€ au BP 2016**

Les crédits ouverts au BP 2017 concernent les éléments exceptionnels suivants :

- un crédit prévisionnel à hauteur de 1 M€ dans l'hypothèse où le Sycotom serait amené à verser le préjudice réclamé par la Société OURRY en réparation du préjudice lié à la perte de chance d'obtenir le marché de transport des ordures ménagères du centre de Romainville,
- aux indemnités prévues (0,5 M€) dans le marché d'exploitation du centre de tri d'Ivry/Paris 13 au titre du reclassement des personnels, le marché se terminant en fin d'année 2017,
- aux ouvertures de crédits (0,4 M€) à titre prévisionnel, comme tous les ans, pour des dépenses exceptionnelles telles que des titres de recettes annulés, d'éventuels intérêts moratoires et des dépenses exceptionnelles diverses.

➤ **Soldes de la redevance OM/OE de l'année précédent : 1,8 M€ / 5,5 M€ au BP 2016**

Les tonnages OM/OE de l'année 2016 devraient être en légère progression par rapport aux tonnages 2015, qui ont servi de base aux appels de redevance OM/OE 2016.

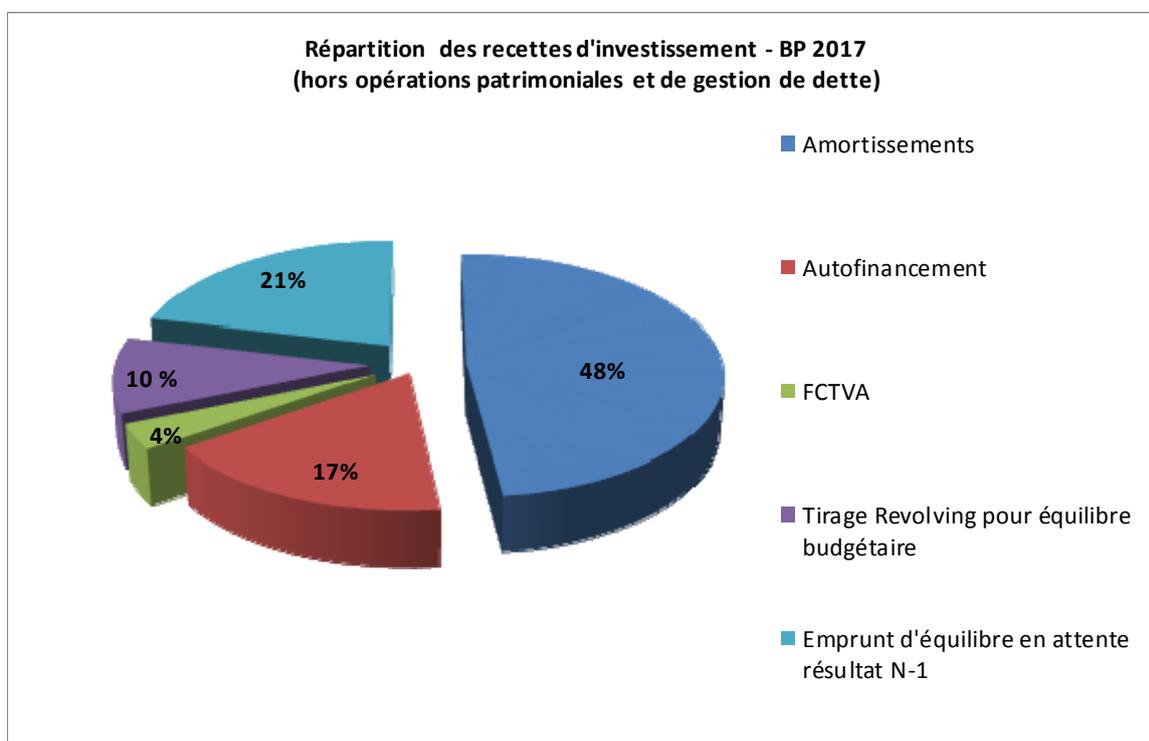
Néanmoins, des remboursements au titre de la redevance du solde OM/OE 2016 sont à prévoir en 2017, les tonnages de chaque collectivité évoluant différemment.

En 2016, des crédits importants avaient été prévus pour le solde de la redevance de l'année 2015. En effet, les tonnages OM/OE de l'année 2015 étaient en forte baisse par rapport aux tonnages 2014, qui avaient servi de base aux appels de redevance OM/OE 2015. Des remboursements importants étaient donc à prévoir en 2016.



III- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 193,8 M€ / 162,5 M€ au BP 2016

La structure des recettes d'investissement du BP 2017, comme celle du BP 2016, se caractérise par un autofinancement élevé (80,5 M€). Dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2016 au BS 2017, un emprunt d'équilibre est inscrit pour assurer les ressources d'investissement nécessaires à l'équilibre du budget.



A – Les ressources externes : 4,2 M€ / 2,1 M€ au BP 2016

➤ **Le FCTVA : 4,2 M€ / 0,8 M € au BP 2016**

Il s'agit de la récupération de la TVA sur les investissements. Le FCTVA 2017 est en forte progression. En effet, il repose sur les dépenses d'équipement de l'exercice 2015, qui comprenaient notamment la construction de la nouvelle chaîne de tri à Romainville.

➤ **Les subventions d'investissement : 0 M€ / 1,3 M€ au BP 2016**

Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la construction du centre de tri de Paris 17 et les travaux de traitement des fumées à Saint-Ouen. Les subventions une fois notifiées feront l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure.

B – Les ressources propres : 80,5 M€ / 97,2 M€ BP 2016

➤ **Autofinancement complémentaire : 21,0 M€ / 43,3 M€ au BP 2016**

Il s'agit de la contrepartie de la dépense de fonctionnement commentée dans la rubrique « Virement à la section d'investissement ».

➤ **Dotations aux amortissements : 59,5 M€ / 53,9 M€ au BP 2016**

Il s'agit de la contrepartie des dépenses de fonctionnement commentées dans les rubriques « Dotations aux amortissements des immobilisations ».



C – Emprunt d'équilibre en attente de la reprise du résultat N-1 : 26 M€ / 0 M€ au BP 2016

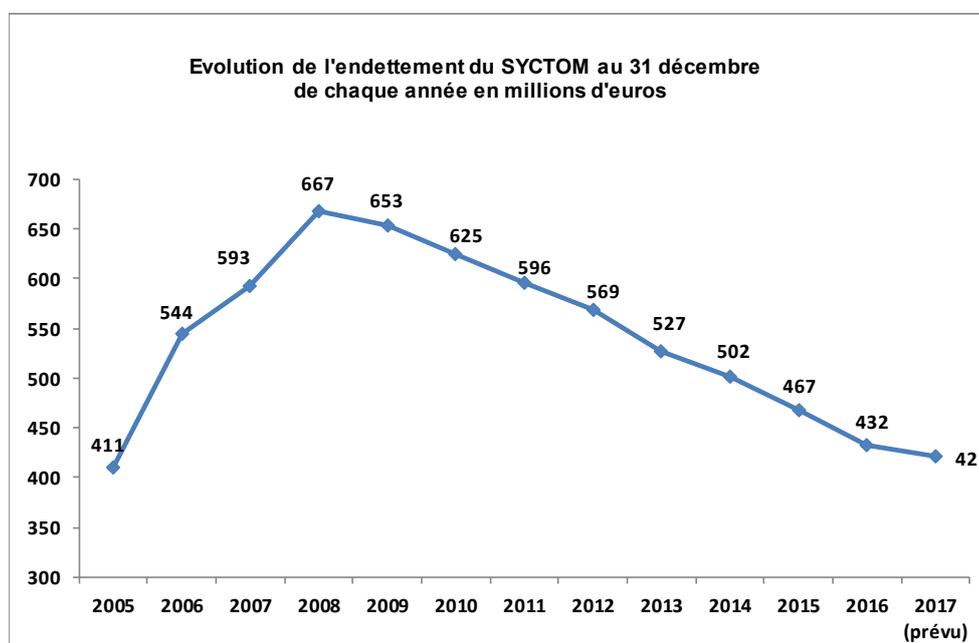
La reprise du résultat de fonctionnement 2016 et du résultat d'investissement 2016 devraient permettre d'alimenter l'autofinancement lors du vote du BS 2017 pour compléter les ressources d'investissement 2017.

Dans l'attente du vote du Compte Administratif 2016 et du BS 2017, un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 26 M€.

Néanmoins, compte tenu de la trésorerie disponible, le Syctom ne devrait pas être emprunteur en 2017 (seul un tirage de revolving pourrait être activé en fin d'exercice).

Dans ces conditions, en 2017, pour la neuvième année consécutive, le Syctom se désendetterait (- 11 M€ environ).

Le stock de dette théorique en fin d'année 2017 s'élèverait alors à 421 M€, à comparer avec un stock de dette de 667 M€ au 31/12/2008 ; soit un désendettement de – 246 M€ environ sur neuf ans (représentant 36 % de la dette existante au 31/12/2008).



D – Opérations pour compte de tiers, remboursements et régularisation comptable : 0,1 M€ / 0,1 M€ au BP 2016

Il s'agit de la part d'études du marché de programmation portant sur le pôle énergie de Saint-Ouen, qui sera remboursée par la Ville de Paris, conformément à la convention de groupement de commande approuvée par le Comité Syndical du 19 juin 2015, et du remboursement de la part du SIAAP pour le projet commun SIAAP/Syctom.

E – Opération de gestion de dette et de revolving et opérations patrimoniales (identiques en dépenses et en recettes) : 82,8 M€ / 63,1 M€ au BP 2016

➤ **Opération de gestion de dette et revolving : 55,7 M€ / 44,8 M€ au BP 2016**

Les ouvertures de crédits correspondent à la gestion et aux éventuelles écritures comptables relatives aux crédits revolving pour 13,2 M€, à une prévision de crédits de 30 M€ pour des



opérations éventuelles de gestion de dette (remboursement anticipé suivi ou non d'un refinancement par exemple) au cours de l'exercice 2017, et au tirage éventuel d'un revolving en fin d'exercice pour 12,5 M€.

➤ **Opérations patrimoniales (identiques en dépenses et en recettes) : 27,1 M€ / 18,3 M€ au BP 2016**

Il s'agit :

- de la gestion éventuelle des crédits revolving (13,2 M€),
- de la gestion des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux pour les dépenses d'investissement (4,5 M€),
- des écritures liées à l'actif : intégration comptable (0,8 M€) de l'acquisition à l'euro symbolique du terrain situé à Blanc-Mesnil / Aulnay-Sous-Bois conformément à la délibération n° 2852-07a du Comité du 8 décembre 2014, cession (0,1 M€) de 120 m2 du terrain d'assiette d'Isséane à la Société Issy Pont, conformément à la délibération n° C3061 du Comité du 27 Juin 2016 et à l'intégration des frais d'étude (8,5 M€) pour le centre de tri de Paris 17 dans les immobilisation en cours au démarrage des travaux prévu au 1^{er} semestre 2017, conformément à la nomenclature M14.

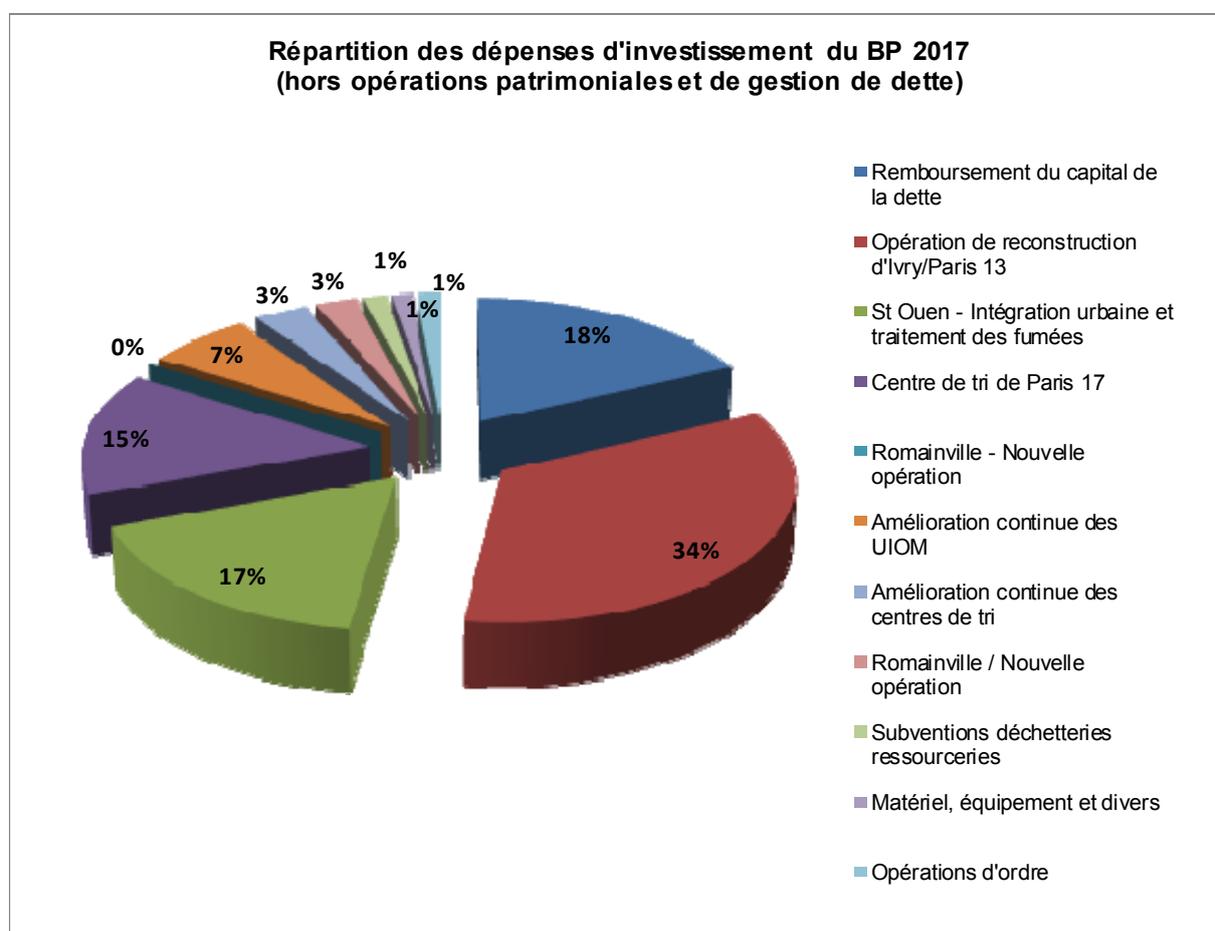


IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 193,8 M€ / 162,5 M€ au BP 2016

En 2017, le Sycotom poursuivra la dynamique impulsée en investissement, que ce soit pour la réalisation de projets à long terme (reconstruction du centre de traitement d'Ivry/Paris 13, construction du centre de tri de collectes sélectives de Paris 17, requalification du centre de Saint-Ouen avec le traitement des fumées et une nouvelle intégration urbaine) ou pour l'amélioration continue des centres (en particulier sur le centre de tri de Paris 15 avec les travaux nécessaires à l'extension des consignes de tri de collectes sélectives).

Ainsi, la proportion des dépenses d'investissement (hors écritures patrimoniales, de gestion de dette et revolving) directement affectée aux travaux, aux projets et aux équipements du Sycotom est de 78 % (72 % au BP 2016).

Les autres dépenses concernent le remboursement du capital de la dette (18 %) et des écritures d'ordre et diverses (4 %).



A) Les opérations d'investissement : 96,4 M€ / 71,7 M€ au BP 2016

Les crédits budgétaires inscrits au BP 2017 mettent en œuvre les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires et progressent de 33 % entre le BP 2016 et le BP 2017.

Les crédits inscrits BP 2017 prennent en compte les crédits ouverts en 2016 et qui seront reportés sur l'exercice 2017.

Numéro opération	Libellé Opération	BP 2017 En M€	BP 2016 En M€	Evol° BP 2017 / BP 2016
25	Romainville - Centre multi-filières (rénovation)	0,0	7,4	-7,4
28	Ivry/Paris 13 - Reconstruction du centre	42,1	18,5	23,6
30	Paris 17 - Construction du centre de tri	17,9	11,5	6,4
31	Nanterre - Amélioration continue du centre de tri	0,3	1,0	-0,7
36	Saint Ouen - Amélioration continue de l'usine	3,0	2,0	1,0
37	Ivry/Paris 13 - Amélioration continue	4,4	8,4	-4,0
39	Isséane - Amélioration Continue	0,6	2,4	-1,8
40	Sevran - Amélioration continue	0,0	2,1	-2,1
41	Saint-Ouen - Traitement des fumées et intégration urbaine	21,3	17,0	4,3
42	Paris 15 - Amélioration continue du centre de tri	3,7	0,7	3,0
44	Romainville - Nouvelle opération	3,1	0,7	2,4
45	Projet SIAAP / SYCTOM	0,1	0,0	0,1
		96,5	71,7	24,8

➤ **Opération n°28 « Reconstruction du centre de traitement d'Ivry/Paris 13 » : 42,2 M€ / 18,5 M€ au BP 2016**

Après 3 années de procédure de dialogue compétitif, le marché la conception, la construction et l'exploitation du nouveau centre d'Ivry-Paris XIII a été attribué en 2014 à un groupement dont la société Ivry-Paris XIII est mandataire.

L'ordre de service de démarrage des études d'avant-projet détaillé a été délivré le 1^{er} juillet 2015 pour un démarrage effectif au 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 12 mois.

Pour accompagner le Syctom, un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique a été attribué le 25 septembre 2015 aux groupements conjoint WPS France/Cabinet Merlin/TPFI (lot 1 technique) et SERLARL Parme Avocat (lot 2 juridique).

Le 1^{er} semestre 2016 a été consacré à la mise en œuvre de la troisième phase de concertation avec le public, conformément aux engagements pris par le Syctom dans sa délibération de 2010. A l'issue de la réunion publique de clôture du 5 juillet 2016, le Syctom a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que cette dernière se positionne sur la poursuite du projet, le délai de 5 ans prévu par la réglementation entre la fin du débat public et le démarrage de l'enquête publique, ayant été dépassé. La CNDP a considéré que les évolutions du projet intégrées par le Syctom permettant de tenir compte de la nouvelle loi sur la transition énergétique et des vœux de la commune d'accueil de ne pas voir installer d'équipements de méthanisation sur le site, ne remettaient pas en cause l'esprit du projet objet du débat public porté par le Syctom en 2009.

Par conséquent, les études du projet se poursuivent afin de permettre un dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter au printemps 2017.

Les adaptations proposées par le Groupement attributaire et conformes aux nouvelles orientations de la loi sur la Transition Energétique font l'objet d'une présentation au Comité Syndical.

Les crédits prévus pour 2017 correspondent aux études et prestations intellectuelles des marchés attribués.



➤ **Opération n°30 « Centre de tri de Paris 17 » : 17,9 M€ / 11,5 M€ au BP 2016**

Le centre de tri de collectes sélectives de Paris 17, d'une capacité de 40 000 tonnes, sera construit sur un terrain appartenant à la Ville de Paris dans la périmètre de la ZAC Clichy/Batignolles.

Le marché de conception/construction/exploitation a été attribué au Groupement CNIM / INGEROP / Urbaine de Travaux / Ar-Val / Monique LABBE Architecte lors de la séance du Comité Syndical du 19 juin 2015.

L'ordre de service de démarrage des études d'avant-projet détaillé a été délivré le 8 octobre 2015. Les études sont prévues sur une durée de 18 mois.

Le permis de construire est en cours d'instruction et l'enquête publique pour la demande d'autorisation d'exploiter a été réalisée en octobre/novembre 2016. Le début des travaux est prévu au printemps 2017 pour une mise en service dans le courant du 1^{er} semestre 2019.

Les crédits prévus au titre du BP 2017 correspondent au solde des études de la phase 1 et au lancement des travaux de construction.



© Kréaction / Les Ateliers Monique Labbé, architectes

➤ **Opération n°31 « Amélioration continue du centre de Nanterre » : 0,3 M€ / 1,0 M€ au BP 2016**

A l'instar du centre de Paris 15, une étude de faisabilité prévue fin 2016 a pour objet de connaître les possibilités d'adaptation du process industriel à l'extension des consignes de tri. Suite à l'étude de faisabilité, il conviendra de mener les études de conception puis les travaux dans le cadre d'un montage d'opération en cohérence avec l'échéance du marché d'exploitation en vigueur (30 juin 2018). D'une capacité actuelle de 40 000 tonnes par an, le centre adapté devrait permettre dès le début 2020 de trier les nouvelles résines plastiques. La capacité de tri futur du centre de Nanterre pourrait être portée à 45 000 t/an de collectes sélectives.

Les crédits 2017 concernent des études techniques ainsi que quelques travaux liés aux non-conformités machines.



- **Opération n°36 « Amélioration continue de l'unité de traitement de Saint Ouen » : 3 M€ / 2 M€ au BP 2016**

Le marché de réhabilitation du traitement des eaux résiduaires pour le centre de traitement de Saint-Ouen devrait être attribué au 1^{er} semestre 2017. Des crédits sont donc ouverts pour les indemnités des candidats et les études correspondantes.

Par ailleurs, des travaux relatifs à la sécurisation des convoyeurs mâchefers, au remplacement des automates de sécurité (obsolescence du matériel existant) et de sécurisation-machines sont également prévus. Le besoin de crédits est évalué à 3 M€ au BP 2017.

- **Opération n°37 « Travaux d'amélioration continue de l'usine d'Ivry-Paris 13 » : 4,4 M€ / 8,4 M€ au BP 2016**

Les travaux d'amélioration continue prévus en 2017 concernent notamment la récupération des cendres mâchefers, le portique de détection de radioactivité, des travaux liés au changement de réactifs, de recyclage des eaux et de sécurité-incendie et de remplacements d'équipements programmés dans le cadre du GER.

- **Opération n°39 « Travaux d'amélioration continue du centre de traitement d'Isséane » : 0,6 M€/ 2,4 M€ au BP 2016**

Les travaux d'amélioration continue prévus en 2017 concernent le démantèlement de la ligne d'Objets Encombrants, des travaux de mise en conformité-machines ainsi que la fin des travaux de sécurisation du convoyage des mâchefers.

Le besoin de crédits s'élève à 0,6 M€ au BP 2017.

- **Opération n°41 « Intégration urbaine de l'usine de Saint-Ouen » : 21,3 M€ / 17,0 M€ au BP 2016**

Les études de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du traitement humide des fumées par un traitement sec sont terminées.

Le marché relatif au traitement des fumées devrait être attribué fin 2016 et permettre ainsi le démarrage des travaux au 2^{ième} semestre 2017 pour s'achever mi-2019.

Par ailleurs, les études pour l'opération de requalification architecturale de l'usine se poursuivront en 2017. Le dossier de demande de permis de construire sera déposé début 2017 et les marchés de travaux correspondant seront lancés au 1^{er} semestre 2017.

Parallèlement, les travaux sur la voie-tiroir et sur la RD 1 auront lieu en 2017.

Les crédits nécessaires sont estimés à 21,3 M€ pour 2017.

- **Opération n°42 « Amélioration continue - Centre de tri de Paris 15 » : 3,7 M€ / 0,7 M€ au BP 2016**

L'étude de faisabilité préalable a validé les possibilités d'adaptation du process industriel du centre de Paris 15 aux nouvelles consignes de tri pour les nouvelles résines plastiques. Le Sycatom a donc lancé à l'été 2016 un marché d'exploitation incluant les travaux nécessaires pour la modification du process existant. L'attribution est prévue au 1^{er} semestre 2017 pour une mise en service de la ligne de tri en 2018. Les crédits nécessaires sont donc prévus au BP 2017 pour les études et le démarrage des travaux ainsi que pour le remplacement de la presse à balles.

- **Opération n°44 « Romainville – Nouvelle opération » : 3,1 M€ / 0,7 M€ au BP 2016**

En 2016, le Sycatom s'est doté d'une nouvelle équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner tout au long de ce nouveau projet. Le groupement, constitué des bureaux d'études Egis,



Setec Environnement et Neo-rama, est chargé de proposer au Sycotom une stratégie de concertation et de l'assister dans l'élaboration du programme de la future installation. Des études de préféabilité sont menées actuellement afin d'examiner les différentes filières de gestion des déchets envisageables sur le site.

L'année 2017 sera consacrée à l'audition des acteurs concernés et intéressés par le projet et à la concertation avec le public. L'objectif du Sycotom est de valider un programme pour la nouvelle installation à la fin de l'année 2017.

Eléments de planning du nouveau projet :

- étude de faisabilité portant sur un ou plusieurs scénarios : 1er semestre 2017
- lancement d'une procédure de commande publique pour la conception et la construction du nouvel équipement : fin 2017
- consultation et attribution d'un ou plusieurs marchés de l'opération : 2018-2019

Les crédits nécessaires sont estimés à 3,1 M€ pour l'année 2017.

➤ **Opération n° 45 « Projet SIAPP-SYCTOM » : 0,1 M€ / 0 M€ au BP 2016**

Le SIAAP et le Sycotom vont lancer un projet commun pour réaliser un projet innovant de co-méthanisation et de production de biogaz. Un appel d'offres sera lancé en 2017 avec l'objectif d'une signature de marché en fin d'année. Les travaux de recherche seront menés en 2018 afin d'aboutir à la mise en œuvre d'un pilote industriel.

B) Les dépenses hors opérations : 2,3 M€ / 2,4 M€ au BP 2016

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de prévention et de réduction des déchets voté lors du Comité du 19 juin 2015, des crédits budgétaires sont prévus à hauteur de 1,7 M€ pour la création de recycleries et de déchèteries.

Les autres dépenses concernent principalement les logiciels et le matériel informatique.

En M€	BP 2017 En M€	BP 2016 En M€	Evol° BP 2017 / BP 2016
Subventions d'équipement (déchetteries, recycleries, ressourceries)	1,7	1,8	-0,1
Logiciels	0,3	0,3	0,0
Matériel de bureau et info	0,2	0,2	0,0
Autres (agencement, mobilier, etc.)	0,1	0,1	0,0
	2,3	2,4	-0,1

C) Les opérations financières et les opérations d'ordre : 24,2M€ / 25,3 M€ au BP 2016

- **Le remboursement de la dette en capital : 22,4 M€ / 23,8 M€ au BP 2016**
Les crédits prévus en 2017 s'élèvent à 22,4 M€, conformément aux plans d'amortissement des emprunts.
- **Les titres de participation et les dépôts de garantie : 0,2 M€ / 0,1 M€**
Il s'agit d'ouvertures de crédits prévisionnelles.
- **Les reprises de subventions au compte de résultat : 1,6 M€ / 1,4 M€ au BP 2016**
Ces écritures sont la contrepartie des crédits prévus en section de fonctionnement.



D) Opération de gestion de dette : 43,8 M€ / 44,8 M€ au BP 2016

Il s'agit des ouvertures de crédits (identiques en dépenses et en recettes) pour les éventuelles écritures comptables relatives aux crédits revolving (13,2 M€) et à une prévision de crédits (30 M€) pour des opérations éventuelles de gestion de dette (remboursement anticipé suivi ou non d'un refinancement par exemple) au cours de l'exercice 2016.

La comptabilisation de la baisse du plafond revolving est également prévue, le cas échéant (0,6 M€).

E) Opération patrimoniales (identiques en dépenses et en recettes) : 27,1 M€ / 18,3 M€ au BP 2016

Il s'agit de la contrepartie comptable des opérations de gestion de dette et de revolving et des opérations patrimoniales décrites en recettes d'investissement.

Conclusions sur le projet de Budget Primitif 2017 :

- **Le projet de BP 2017 met en œuvre les orientations budgétaires examinées lors du Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du Comité du 21 novembre 2016, et notamment le maintien de la nouvelle tarification, favorable aux collectivités membres, mise en place depuis 2016, l'intégration du transfert d'activités du Syelom et du Sitom93, tout en préservant l'équilibre de l'exploitation et la maîtrise des coûts.**
- **Le projet de BP 2017 réaffirme l'engagement du Syctom dans un plan ambitieux d'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de prévention, de développement du recyclage et de mise en place de la collecte des bio-déchets.**
- **Enfin, concernant l'investissement, le projet de BP 2017 témoigne de la volonté du Syctom de mener à bien ses grands projets (construction du centre de tri de Paris 17, traitement des fumées et intégration urbaine de Saint-Ouen, études pour la reconstruction du centre d'Ivry/Paris 13, mise en œuvre d'un nouveau projet à Romainville et partenariat Siaap/Syctom pour la co-méthanisation et le biogaz) et de poursuivre l'adaptation de l'outil industriel à l'extension des consignes de tri des collectes sélectives.**

Les projets de délibérations n° C 3108, C 3109, C 3110, C 3111, C 3112 correspondants sont mis aux voix.

